

L'INVENTAIRE D'UN MARCHAND TAPISSIER DE ROCHEFORT

ET LE COMMERCE DES TEXTILES

Dans un article précédent, nous avons présenté l'inventaire des biens laissés par le libraire François Delafon, décédé à Rochefort en 1695; nous faisons référence, à cette occasion, aux libraires exerçant à la fin du XVII^e siècle, en particulier à Jean Bahuaud, dont l'inventaire des marchandises a été étudié par Camille Gabet et Jean Flouret.

La famille Bahuaud nous est connue par un autre inventaire notarial¹, celui de Gérard Bahuaud, marchand tapissier à Rochefort, dressé par le notaire Ferrand le 6 décembre 1696, par quelques rares pièces notariales, dont la ferme d'une maison par Jean Bahuaud, rue Dauphine, et par les actes de la vie familiale consignés dans les registres paroissiaux de Saint-Louis, et parfois même de Notre-Dame.

C'est cette famille et cet inventaire que nous proposons cette fois au lecteur.

Trois actes paroissiaux nous font penser que les Bahuaud sont d'origine nantaise; deux frères vont venir se fixer dans la ville nouvelle de Rochefort. Le premier, Gérard, marié à Madeleine Thibaud, s'établit marchand tapissier, rue Dauphine, vers 1677; le curé de Saint-Louis procède au baptême d'un fils Jean en 1677; un premier enfant, Joseph, était né à Nantes de cette union, en 1669. Le second, Jean, marié à une nantaise, Marie Guilbeau, s'établit marchand libraire rue Royale, vers 1686. De cette union naissent, à Rochefort, cinq enfants, baptisés à Saint-Louis, dont trois meurent en bas âge, Jean Charles à vingt mois, Jean Joseph à quatre jours, Julien le lendemain de son baptême; ces cinq naissances se situent, d'année en année, entre 1688 et 1692. Lorsque Jean Bahuaud est frappé d'une crise de démence (aucun acte ne signale ensuite son décès à Rochefort), il vient de perdre son épouse, le 25 janvier 1692, âgée de trente-deux ans; et il laisse deux enfants mineurs, Jacques Thiberge, baptisé le 8 mars 1689, et Barbe Thérèse, baptisée le 24 mars 1691; ces deux mineurs sont confiés à la curatelle de leur oncle Gérard.

Gérard Bahuaud a perdu sa première épouse à une date que nous n'avons pu retrouver. Il se remarie le 2 décembre 1690, âgé de cinquante-deux ans, à Saint-Louis, avec la fille d'un notaire de Surgères, Barbe Hameau. De cette union sont nés et ont été baptisés à Saint-Louis quatre enfants, Jean (décédé à une date inconnue, avant 1696), Marie, Suzanne et Marie-Anne, entre 1691 et 1695; Suzanne décède à vingt mois. Malade, Gérard décède à cinquante-huit ans, le 2 décembre 1696; c'est son décès qui donne lieu à l'inventaire qui nous intéresse.

De son premier mariage est né, nous l'avons dit, un fils, Joseph. Celui-ci s'établit à Rochefort, marchand libraire, comme son oncle. Le 2 août 1692, il se marie à Saint-Louis, avec Françoise Guilbeau, née comme lui à Nantes, sœur ou nièce de Marie Guilbeau, sa tante par alliance. Leur naît un fils, Joseph, baptisé à Saint-Louis le 15 juin 1693, mais son épouse décède la même année, à vingt-trois ans seulement. Il se remarie alors avec Marie Guillerme (acte non retrouvé) qui, elle-même, décède peu après, le 16 septembre 1696, à seulement dix-sept ans. A son tour, Joseph Bahuaud décède, le 22 décembre 1697; il n'a que vingt-huit ans. Les actes paroissiaux des années qui suivent ne nous disent pas ce que deviennent les survivants. Le nom de Bahuaud ne se retrouve plus dans ces actes, tant à Saint-Louis qu'à Notre-Dame, où, chose curieuse et dont nous ne connaissons pas la raison, les corps des deux défunts, l'oncle et le neveu, ont été transportés dans le cimetière de la vieille paroisse.

Le notaire Ferrand, à la requête de la veuve Hameau, curatrice des deux filles mineures lui restant, établit donc l'inventaire des biens de la communauté, pour préserver leurs droits et ceux de leur frère consanguin Joseph. Le 4 décembre, il se fait assister de deux marchandes fripières pour évaluer les biens meubles et les effets; le 5 décembre, il s'adjoint un autre marchand tapissier, Paul Allemand, pour déterminer la valeur des marchandises de la boutique; le lendemain, 6 décembre, il prend note des comptes et clôt l'inventaire à la somme de 4609 livres 17 sols et 4 deniers; somme sur laquelle la veuve Hameau retirera, le 10 du même mois, devant le notaire, 1544 livres et 1 sol qu'elle réglera à son beau-fils, "dette à laquelle la communauté était tenue" et qui règle la succession de Jean Bahuaud. Le 17

¹ A.D.C.M., Minutes Ferrand 3E XXXIV, liasse 17, pièce n°630.

janvier suivant, Joseph Bahuaud recevra sa part d'héritage de son père, soit le quart de la somme restante, 466 livres 9 sols.

Cet inventaire, d'importance relative, nous apporte les renseignements suivants :

- Le défunt et sa famille ne paraissent pas posséder de biens immobiliers, tant en ville qu'à l'extérieur. Ils logent dans une petite maison étroite de la rue Dauphine (actuelle rue La Fayette), qu'ils semblent avoir affermée, mais dont le loyer n'apparaît pas dans la succession. Ce logement se compose, au rez-de-chaussée, de la boutique et d'une chambre basse, à l'étage une seule chambre haute, au dessus un grenier. Il n'est pas fait mention de dépendances, cour, puits, latrines (sans doute en communauté avec d'autres), mais il n'est pas fait mention non plus de cuisine; la chambre basse semble en avoir tenu lieu, puisqu'elle contient les ustensiles du ménage; cette pièce était donc à la fois cuisine, arrière boutique et chambre à coucher, puisque c'est là qu'est décédé Gérard Bahuaud; donc logement très modeste où vivent quatre personnes.

- Les biens meubles sont le reflet, quant à eux, d'une aisance relative, car ils sont presque toujours en bois de noyer, et non en sapin : dans la chambre basse : châlit et sa garniture de Bergame, cabinet à quatre pans avec deux tiroirs au milieu, couchette; dans la chambre haute, deux bois de lit, un coffre, une table et deux guéridons, un cabinet à deux pans et un tiroir, sont également en bois de noyer. Mais, comme ce mobilier est dit souvent "fort vieux" ou "usé", il convient d'être réservé. Sont néanmoins en bois de sapin un petit cabinet pour le linge des deux fillettes, un méchant dressoir, une mée, trois vieilles chaises tapissées et quatre chaises de paille. Tout ce mobilier compte, dans l'inventaire, pour 339 livres.

- Les ustensiles de cuisine ne valent pas grand chose, toujours "vieux et usés", évalués à seulement 25 livres, pour deux grils, une poêle à frire, deux broches, quatre chaudrons d'airain, une marmite, une tourtière, un lèchefrites, deux cuillères à pot, trois poêlons, un friquet, trois chandeliers, une lampe, un chauffe-lit. Cependant, la vaisselle de table est en étain, tant en plats qu'en assiettes; elle pèse soixante-deux livres et, à 12 sols la livre-poids, elle vaut 37 livres et 4 sols.

- Le linge de maison, tantôt usé, tantôt neuf, atteint la valeur de 53 livres et 10 sols, et comprend 29 "linceuls" (draps de lit), de toile fine, de toile de chanvre ou de toile d'étoupe, 24 nappes, de plusieurs toiles, 14 douzaines de serviettes fines ou communes, et enfin une douzaine d'essuie-mains.

- Le fonds de commerce de tapissier n'est guère qu'une boutique au mobilier succinct : un grand étal "avec son caducée de bois", une table, une armoire; il n'est pas fait mention d'étagères ou de rayonnages.

- Les marchandises contenues dans la boutique nous donnent une idée de l'activité d'un tapissier de cette époque. Nous avons essayé de mettre de l'ordre dans une énumération assez confuse et tenté une répartition. Précisons que ces marchandises sont évaluées en mesures de longueur (1 aune = 1m,18 environ) ou de poids (1 livre = 489 grammes).

. les toiles (d'Allemagne, de Laval, Morlaix, Paris, Rouen, peintes, rayées, à carreaux, d'étoupe, de voile, ou indéterminées), valant de 7 à 18 sols l'aune suivant la qualité, 568 aunes

. les tissus (basin, bougran, cadé, coisty, satinade, serge, taffetas), valant de 11 à 30 sols l'aune, 146 aunes, plus quelques pièces non mesurées

. les décors (tenture de Bergame, point de Hongrie, tapis à fleurs de lys), 28 aunes 1/2

. les garnitures (2 douzaines de garnitures de chaise, 12 douzaines de galons d'or et d'argent, précisés "faux", 13 pièces de galons de laine, 27 pièces de galons de fils, 6 pièces de fleurs de soie, 18 pièces de rubans)

. les bourres (capiton, 100 livres de crin frisé, 170 livres de plume, 259 livres de laine du pays ou du Médoc)

. les fixations (29 livres d'anneaux de cuivre, 4 paquets d'annelets à agrafes, 9 milliers de clous dorés, 6 milliers de petits clous blancs, 4 milliers de brochettes ou petits clous à large tête)

. la literie (3 petits matelas de laine de crin, 3 courtepoinces, 2 couvertures de ville, 4 couvertures de Bazas)

. l'habillement (5 robes de chambre de toile peinte, 15 paires de bas dits "de Nîmes, communs", 9 cravates à la matelote, 2 paires de bottines de cuir, 9 peaux de mouton, soit 6 rouges et 3 noires).

Quelques remarques s'imposent. Le montant de ces marchandises se chiffre, sauf erreur de notre part, à 1480 livres, ce qui n'est pas une somme très importante et indique un fonds de roulement peu élevé. Certains articles paraissent inopportuns dans un commerce de tapisserie et semblent faire concurrence à d'autres catégories de marchands; que dire de la présence de paires de bas, de cravates et autres marchandises, telles les peaux de mouton; on verrait mieux ces articles chez un tanneur, un mercier. Par contre, certains tissus d'ameublement, connus et utilisés, comme les damas, ne figurent pas dans l'inventaire.

Bahuaud tenait un "livre de boutique", évoqué dans l'inventaire; malheureusement, le défunt l'avait ouvert le premier janvier 1693 et il ne comporte que 29 feuillets de remplis sur 235; le commerçant y portait au jour le jour ses ventes et leur règlement; c'est ainsi qu'apparaissent certains impayés, pour un total de 168 livres, dues par les clients qui sont un inspecteur, un lieutenant de vaisseau, un capitaine au bureau des traites, un capitaine de vaisseau, des demoiselles ayant des revenus; en somme une clientèle aisée appartenant à la bourgeoisie ou aux cadres de la marine; parmi les débiteurs aussi, le pouvoir royal, pour fournitures au magasin général du port, mais la somme est légère.

Ajoutons que notre marchand tapissier ne faisait pas de mauvaises affaires, réglait ses propres achats puisqu'il n'est pas fait mention de sommes dues à ses fournisseurs, et avait enfin quelques liquidités puisque, dans l'armoire de la boutique, a été trouvé en argent pour 137 livres et que, dans le cabinet de la chambre haute, se trouvait une cagnotte contenant 116 écus de 3 livres, 12 louis d'or, 13 louis d'or vieux et 1 demi louis vieux, et 86 écus 1/2 vieux, pour un total de 1018 livres et 10 sols.

Cet inventaire de marchand tapissier a entraîné notre curiosité vers le commerce des textiles dans une cité comme Rochefort; avec les métiers de l'habillement et du cuir, ces activités faisaient vivre une fraction non négligeable de la population. Nous en avons donné une première idée dans notre travail sur les origines de cette population². Camille Gabet avait repris cette idée³ et mis en évidence qu'il existait une grande variété de situations professionnelles et une véritable hiérarchie sociale.

Nous avons voulu en savoir un peu plus et nous avons relevé toutes les indications fournies par les actes paroissiaux entre 1700 et 1720. Quatre grandes catégories émergent; dans leur ordre d'importance, non pas numérique mais par leur poids "social", ce sont les marchands drapiers, les marchands merciers, les marchands boutonniers et les marchands tapissiers, boutonniers et tapissiers pouvant être aussi considérés comme des artisans. Parallèlement à eux, les tisserands et les marchands chapeliers ont aussi un rang non négligeable. Viennent ensuite les plus petits : dans la même période, on trouve sergiers (3), bonnetier (1), gantiers (2), blanconniers (2), marchand brodeur (1), marchand d'étoffes (1), faiseur de matelas (1), passementier (1), pelletier (1).

Vers la fin du siècle, à la veille de la Révolution, la situation a peu changé. Le recensement de la population de Rochefort en 1789, premier recensement de la ville, qui nous a été si précieux par ailleurs, ne nous renseigne qu'à demi, car il cache la situation professionnelle des intéressés sous un vocable au sens large; nous avons ainsi relevé 68 "marchands" sans autre précision; par contre, nous rencontrons quelques marchands drapiers (2), chapeliers (2), de bas (1), de coton (1), pelletier (1); mais il faut noter l'importance prise par les marchands fripiers, ou fripières, dont 15 sont mentionnés par leur domicile; il convient aussi de citer, pour mémoire, les marchands dits "sous les halles", dont certains devaient bien faire commerce de textiles.

D'ailleurs, une autre indication sur la place occupée par ces professions peut être relevée dans les cahiers de doléances de 1789. Sur les 54 cahiers du bailliage de Rochefort, on peut relever : - cahier des marchands drapiers et merciers - cahier des marchands chapeliers - cahier des marchands sous les halles - cahier des marchands tapissiers, miroitiers - cahier des tailleurs, fripiers en neuf et en vieux.

Que nous révèle le cahier de doléances des marchands merciers et drapiers ? A côté des revendications politiques et sociales (égalité devant la loi, devant l'impôt...) deux revendications professionnelles précises. La première concerne le fonctionnement de la corporation, les conséquences funestes des édits royaux de 1777 et 1787, la place trop belle faite aux "agrégés" par rapport aux "maîtres", et réclame la fin de ce système. La seconde s'élève contre les abus du colportage et du roulage et réclame leur suppression (article 15... "colporteurs et rouleurs sont à charge de l'Etat et du

² Ouvrage du Tricentenaire - Rochefort 1666-1966, p. 54.

³ La naissance de Rochefort sous Louis XIV, 1666-1715, pages 133, 155.

citoyen"... "ce seraient (alors) des citoyens et non des brebis galeuses, que la fainéantise fait courir de province en province...". Ce cahier est signé Armand, Boutet, Brossard, Bussièrès, Caillaud, Causole, Charrier, Fouraignon l'aîné, Grabeuil, Guittole, Houtin, Merac, Monvoisin, Pellé, Peyrusseau, Pouliou, Robert et Rouget.

Lorsque les gouvernements révolutionnaires, à court de ressources financières, imposeront les contribuables suivant leur fortune présumée, parmi les assujettis à la contribution patriotique de 1792 on retrouvera les noms de Brossard, Caillaud, Peyrissac et Renaud. Lorsque viendra le tour de l'emprunt forcé de l'an IV (1796), on trouvera Alzais, ancien échevin, marchand drapier rue Martrou, imposé 1200 livres; Beneteau, marchand drapier rue Martrou, imposé 700 livres; Boutet père et fils, marchands drapiers rue Saint-Paul, imposés 900 livres; Brac, marchand drapier rue Royale, imposé 1300 livres; Brossard, marchand mercier, imposé 900 livres; Caillaud, sœur et frère, imposés 1000 livres; Cheverry, marchand drapier rue de la République, imposé 1300 livres; la veuve Fourré, veuve d'un négociant, marchand drapier rue Royale, ancien échevin, imposée 500 livres; Franc, marchand de soieries rue Royale, imposé 200 livres; Payrissac, marchand drapier rue Saint-Paul et rue Royale, imposé 900 livres; Pouliou, marchand drapier rue Martrou, imposé 200 livres; Robin, dit "marchand drapier en gros", établi rue Royale, ancien officier municipal en 1789, imposé 1400 livres, un record !

C'est ainsi que, parti de l'inventaire d'un petit marchand drapier à la fin du XVII^e siècle, nous nous sommes retrouvés avec des brasseurs d'affaires à la fin du XVIII^e.

Robert Fontaine

Note lexicale sur quelques étoffes citées dans le texte

Basin, étoffe de coton croisée, le plus souvent blanche, se faisait unie, piquée, cannelée ou rayée. Avait de nombreux usages : gilets, pantalons d'été, robes et manteaux. Était très fabriquée en France; les centres les plus connus étaient Rouen, Cambrai, St-Quentin et les vallées vosgiennes.

Bougran (nom dérivé de Boukkara, où, au Moyen Age, se fabriquait une étoffe très fine). Était devenue une toile raide, fortement encollée, que les tailleurs mettaient entre la doublure et l'étoffe (col, revers, parements).

Cadi (ou cadis), très grosse étoffe de laine, apprêtée comme les draps. Se fabriquait anciennement dans le Midi. On s'en servait en particulier pour doubler les uniformes militaires.